



Gestion du bois et de la haie



Pixel@Poivre - 1^{ère} édition : 06/09



Cultures & Fourrages
et produits cidricoles



Élevage



Conseil aux entreprises :
Stratégie



Conseil aux entreprises :
Technico-économique



Gestion administrative
et de l'information



Aménagement
du territoire
et développement local



Animations :
rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement



Bâtiment

Conseils, création et suivi des plantations des haies, talus et bois

Une prestation qui regroupe les conseils à la plantation, l'organisation de l'entretien, le suivi de la mise en œuvre par soi-même ou via une entreprise agréée "charte qualité des plantations du bocage".



Les atouts clés

- Vous conseiller pour la mise en place de toutes formes boisées du bocage (haie, bosquet, bois, verger).
- Définir un projet de plantation avec la possibilité d'un appui à la mise en œuvre (par entreprise) et à l'investissement (aides publiques).



Ce que nous vous proposons

- Un devis pour la mise en place de la plantation.
- Une étude de l'environnement du projet (aménagement de l'espace, caractéristiques du sol).
- Un examen des atouts et des contraintes (servitude, ligne électrique, accessibilité...).
- Un conseil sur les travaux de mise en place (sol, paillage, protection...).
- Une définition du type de boisement, un choix des essences et de leur densité.
- Une rédaction de la convention de prestation de travaux.



Résultats

- Une fiche de description du projet avec son devis.
- Une convention de mise en place et d'entretien pour la première année de plantation.
- Le suivi de la mise en œuvre du projet.
- La réception après plantation et le suivi de la facturation, garantie de reprise à 100 %.

Public

- Les agriculteurs professionnels et les forestiers mais également les propriétaires de foncier agricole.

Les +

Un conseil adapté à l'environnement local :

- Un projet précis avec possibilité de livraison plantation "clés en mains".
- Une qualité de plants garantie (origine et culture).

A savoir

- Une prestation reconnue.
- Possibilité de mise en œuvre par des entreprises professionnelles.
- Un suivi qualité "charte des plantations" par la Chambre d'Agriculture.

Chambre d'Agriculture de la Manche
Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50000 SAINT-LO Cedex
Tel. 02 33 06 49 91
territoire@manche.chambagri.fr
www.manche.chambagri.fr

